

# Orientations

## Orientation 6.1 Planifier et coordonner la mise en oeuvre stratégique, le suivi et l'évaluation de la charte

Le diagnostic a mis en évidence la diversité des outils de planification et de gestion existants. La mise en oeuvre réussie de la charte nécessite une coordination entre tous ces outils et une programmation coordonnée des actions sur toute la durée de la charte.

[...]

3 mesures partenariales	Rôle de l'établissement public	Contribution des communes  adhérentes	Principaux autres partenaires
<p><b>6.1.1 Mettre en place une étroite synergie et une articulation entre la charte et les autres outils de planification et de gestion territoriale portés par les collectivités territoriales et les services de l'État avec une clarification des rôles de chacun.</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mise en place et animation du Comité technique et financier</li> <li>• Co-définition des mesures de cohérence entre les outils de gestion</li> <li>• Mise en place d'un réseau de techniciens référents terre-mer</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Participation à la mise en cohérence des outils de gestion</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intercommunalités (en particulier contrats de baie)</li> <li>• animateurs / opérateurs Natura 2000</li> <li>• Syndicats de ScoT (terre et mer)</li> <li>• Syndicats, notamment SAGE Gapeau</li> <li>• CR PACA, CG83</li> <li>• Services de l'État</li> <li>• PTP</li> <li>• ADEME, agence de l'eau RMC, AAMP, PNCal, chambres consulaires</li> </ul>
[...]	[...]	[...]	[...]

Référence ID de l'article : #5434

Auteur : Salamatou SEYDOU

Dernière mise à jour : 2016-09-19 11:40